

• (3.40 p.m.)

Je parle comme député de l'Ouest canadien, et comme ami et voisin des gens qui ont effectivement créé ces parcs. Il n'y avait personne sur qui ils pouvaient compter au début. Ce n'est qu'après avoir pris connaissance de leur travail et de leurs efforts que le gouvernement canadien a jugé bon d'aménager ces parcs. M. Frank Goble ajoute que le prix payé pour la propriété, selon l'entente, n'était pas \$78,000, comme on l'avait dit. Cela place tout la question sous un nouvel angle.

Permettez-moi de vous répéter que le gouvernement fut mal renseigné. Les renseignements sur le revenu sont purement imaginaires puisque les registres de 1969 n'ont pas été vérifiés. L'année civile de la compagnie se termine le 30 avril 1970, la chose est donc facile à comprendre. L'évaluation en question a sans doute été faite dans le bureau d'une autre personne et non sur les lieux mêmes. On conteste vivement cette évaluation de la propriété. C'est une façon raisonnable et juste, je pense, d'aborder le problème.

Je signale également la déclaration sous serment indiquant que les renseignements du ministre se fondent sur de faux témoignages. On prétend que l'évaluation se rapportait à un motel, à un restaurant et à un sauna. Selon toute apparence, le sauna serait destiné aux clients. C'est peut-être un avantage du point de vue commercial et je ne tiens pas à discuter de la chose, mais il n'y a pas de restaurant sur l'emplacement en question. On a évidemment dit au ministre qu'il y en avait un et l'évaluation se fonde sur l'existence d'un restaurant. L'évaluation est passée de \$78 à \$1,200 environ. Aussi, les profits sont-ils mangés par les taxes. On prétend au ministre qu'il s'y trouve un restaurant. On n'en tire aucun revenu puisqu'il n'y a pas de restaurant. C'est une suggestion purement gratuite. En nous demandant de voter pour cette mesure législative, on nous demande de voter sur la base d'un renseignement erroné communiqué au gouvernement et au ministre.

On prétend également que l'endroit est occupé toute l'année. Pour réfuter cette affirmation, il suffit de jeter un coup d'œil sur le contrat. L'endroit n'est pas occupé toute l'année, mais, seulement sept mois par an. Il y a également un affidavit à cet égard. Je le dis en toute déférence pour le ministre et le gouvernement, cette mesure législative a été proposée sur la base de conseils mal éclairés et de renseignements erronés. Cela me paraît difficile à admettre et c'est une cause de soucis pour les Canadiens. J'estime que nous devrions reconsidérer cette mesure législative avant de l'adopter. Si nous l'acceptons, nous acceptons du même coup l'évaluation du gou-

vernement et du ministre, qui est fondée sur de faux renseignements.

Je conjure le gouvernement et tous les intéressés de se poser de nouveau la question: Doit-on accepter une mesure fondée sur un avis donné par une division d'un ministère qui se trompe de façon si évidente?

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet du bill C-152 relatif aux parcs nationaux, parce que cela touche particulièrement la circonscription électorale de Shefford et surtout parce qu'à Granby, il existe un jardin zoologique que tout le monde connaît.

Je sais très bien que le jardin zoologique de Granby n'est pas un parc national. Toutefois, à cause de son importance et de la publicité qu'il a donnée au Québec et au Canada, je me permets de faire quelques remarques au sujet des parcs nationaux et du jardin zoologique de Granby.

Tout en traitant des parcs nationaux, je me dois de rappeler que le jardin zoologique de Granby a dû, autrefois, s'en remettre à tous les pays du monde, notamment à ceux d'Afrique, pour se procurer certains animaux. A mon avis, les parcs nationaux sont tout désignés pour que l'on y fasse l'élevage des animaux sauvages, afin de les mettre éventuellement à la disposition des jardins zoologiques du Canada.

Je sais que le jardin zoologique de Granby a été mis sur pied grâce à des moyens de fortune et, après dix ans, il est devenu le deuxième en importance au Canada et le premier à posséder le plus grand nombre d'animaux sauvages. Toutefois, il a dû payer des sommes d'argent considérables pour se procurer de tels animaux. Normalement, nos parcs nationaux devraient être, encore une fois, l'endroit tout désigné où l'on s'adonnerait à la reproduction et à l'élevage de ces animaux afin de les mettre à la disposition des jardins zoologiques du Canada, et particulièrement du Québec.

Les dirigeants du jardin zoologique de Granby ont exprimé le désir de pouvoir procurer deux bœufs musqués, qui coûteraient environ \$17,000 chacun. Or, il faut importer ces animaux d'Afrique et les mettre sous surveillance médicale dans des jardins zoologiques américains, parfois pendant un an ou deux, afin de pouvoir les accepter au Canada ou plus particulièrement à Granby. Je crois qu'il y aurait un avantage économique à pratiquer, dans nos parcs nationaux, l'élevage de nos animaux sauvages afin de pourvoir aux besoins des jardins zoologiques du Canada, ce qui favoriserait l'industrie du tourisme, car une foule de gens aiment visiter nos parcs